

A

Abbé Pierre

Henri Grouès, dit l'abbé Pierre, est né à Lyon le 5 août 1912. Il a été ordonné prêtre en 1938. L'abbé Pierre s'engage dès 1942 dans la Résistance et participe à la création de l'armée du Vercors. Il est arrêté dans le sud de la France en 1943 mais parvient à s'évader et à rejoindre Alger. À la Libération, il est élu député de Meurthe et Moselle. Dès 1949, il engage le combat pour le logement des plus défavorisés et crée la première communauté d'Emmaüs. Il dépose également une proposition de loi pour la reconnaissance de l'objection de conscience. C'est pendant le terrible hiver 1954 que l'abbé Pierre lance son célèbre appel à la radio qui va mobiliser les Français sur la pauvreté et le problème des «sans-abri». L'abbé Pierre, au travers des organisations qu'il a créées, ne cesse de participer aux combats contre l'exclusion et la pauvreté en France et à l'étranger. Ainsi, en 1984, il participe au lancement de la Banque alimentaire. Il meurt le 22 janvier 2007.

Accountability

Mot d'origine anglaise souvent utilisé en français par les acteurs de l'action humanitaire. «*Accountability*» pourrait se traduire par «responsabilisation». Concrètement, cela consiste, pour les acteurs de l'humanitaire, à prendre en considération les effets réels de leurs actions sur les bénéficiaires et à recueillir leur position.

Action contre la faim (ACF)

Création: 1979, France.

Réseau international: en plus de la France, quatre délégations internationales, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Canada, forment ACF-IN.

Lieux d'intervention: en 2008, le réseau est intervenu dans 45 pays.

Histoire et mission sociale: ACF fait partie de la seconde génération des ONG dites «sans frontières» nées dans la mouvance de la guerre du Biafra. Elle a été fondée par un groupe d'intellectuels français. Parmi eux, François Giroud, Bernard-Henry Lévy, Marek Halter, Alfred Kastler (prix Nobel de physique), Guy Sorman, Robert

Sebbag, ainsi qu'un certain nombre de médecins, journalistes, écrivains. L'objectif est de placer la lutte contre la faim comme un objectif en soi. ACF est un réseau international qui s'est donné pour mission de sauver la vie des enfants et des familles souffrant de malnutrition, en centrant son intervention sur la prévention et le traitement de la malnutrition au travers d'une approche intégrée (Nutrition et Santé / Eau, assainissement, hygiène / Sécurité alimentaire et moyens d'existence).

Budget: 76 millions d'euros en 2008 pour ACF France (ACF indique que 80 % des fonds sont consacrés à l'action terrain).

Ressources humaines: en 2008, 230 personnels internationaux, 2 514 personnels nationaux, 142 personnels au siège français.

 Action contre la Faim
4 rue Niepce, 75662 Paris cedex 14
Tél. : + 33 (0)1 43 35 88 88
Fax. : + 33 (0)1 43 35 88 00
www.actioncontrelafaim.org

ACODEV

Création: NC

Réseau international: membre de CONCORD.

Histoire et mission sociale: ACODEV est une fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement. L'objectif de cette fédération est de rassembler les membres autour d'une même vision, de les représenter auprès des pouvoirs publics et du grand public, de faire connaître le secteur ONG dans son ensemble et

sa diversité, d'assister et accompagner les ONG dans les matières réglementaires et globalement de renforcer la qualité professionnelle du secteur. [Rubrique « offres d'emploi » des associations membres sur le site Internet.] En 2009, elle regroupe 90 organisations belges.

Budget: NC

Ressources humaines: 10 personnes en 2009.

 ACODEV
Bld Léopold II, 184D, 1080 Bruxelles
Tél. : + 32 02 219 88 55
Fax. : + 32 02 217 99 63
www.acodev.be

Acronymes humanitaires

Toutes les professions utilisent des sigles pour désigner des programmes et des institutions. L'univers humanitaire n'échappe pas à la règle. On trouvera ci-dessous la liste des acronymes les plus utilisés.

ACM	Actions civilo-militaires
ALNAP	Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action
ARRIA Formula	Système de consultation informelle avec les ONG organisées par le Conseil de sécurité des Nations unies
BPRM	Bureau for Population, Refugees and Migration
CAP	Consolidated Appeal Process
CCP	Contrat-cadre de partenariat
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CERF	Central Emergency Response Fund

CEWARN	Conflict Early Warning and Response Mechanism	GWOT	Global War on Terror
CFCPI	Coalition française pour la Cour pénale internationale	HAP	Humanitarian Accountability Partnership
CHF	Common Humanitarian Fund	HC	Humanitarian Coordinator
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes	HIC	Humanitarian Information Center
CNCDH	Commission nationale consultative des droits de l'homme	HRR	Humanitarian Response Review
CONCORD	Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement	IASC	Inter-Agency Standing Committee
CONGOS	Conférence des organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès des Nations unies	ICBL	International Campaign to Ban Landmines
DART	Disaster Assistance Response Team	ICC/CPI	International Criminal Court / Cour pénale internationale
DES	Disasters Emergency Committee	ICRC	International Committee of the Red Cross
DFID	Department for International Development	ICTY	International Criminal for Former Yugoslavia
DPKO	Department of Peacekeeping Operations	ICVA	International Council of Voluntary Agencies
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme	IDP	Internal Displaced Person
ECHO	European Community Humanitarian Aid Office	IFRC	International Federation of Red Cross and Red Crescent
EMOPS	Office of Emergency Programms	IGAD	Intergovernmental Authority on Development
ENA	Enfants non accompagnés	IGO	International Governmental Organization
ERC	Emergency Response Fund	IHL	International Humanitarian Law
ERF	Emergency Response Fund	IMF	International Monetary Fund
FAO	Food and Agriculture Organization	INGO	International Non Governmental Organizations
FEMA	Federal Emergency Management Authority	Interaction	American Council for Voluntary International Action
FEWSNET	Famine Early Warning System Network	IOM	International Organization for Migration
FFP	Food for Peace Program	IRIN	Integrated Regional Information Network
GHD	Good Humanitarian Donorship	ISBL	Institution sans but lucratif
		ISCA	International Save the Children Fund



MAE	Ministère des Affaires étrangères	UNICEF	United Nations Children's Fund
MDGs	Millennium Development Goals	UNOCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
MOU	Memorandum of Understanding	UNRWA	United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees
NFI	Non Food Item	USAID	US Agency for International Development
NGO	Non Governmental Organization	VOICE	Voluntary Organizations in Cooperation in Emergencies. Réseau européen de 100 ONG travaillant avec ECHO dans le domaine de l'urgence
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs	WFP/PAM	World Food Programme/ Programme alimentaire mondiale
ODA	Official Development Assistance (Fonds fournis pour le développement par les pays membres de l'OCDE)	WHO/OMS	World Health Organization/ Organisation mondiale de la santé
OECD/OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique	WMD	Weapons of Mass Destruction
OECD/OCDE/DAC	Comité d'aide au développement de l'organisation pour la coopération économique		
OFDA	Office of Foreign Disaster Assistance/ Bureau spécialisé dans l'intervention humanitaire d'urgence des services de la coopération internationale américaine USAID		
OHCHR	Office of the High Commissioner for Human Rights		
POW	Prisoner of War		
SC	Security Council		
SCHR	Steering Committee for Humanitarian Response		
SPHERE	Project Projet de normalisation de certaines actions humanitaires		
UNDP	United Nations Development Program		
UNFPA	United Nations Population Fund		
UNHCR	United Nations for High Commissioner for Refugees		

.....

ACTED

(Agence d'aide à la coopération technique et au développement)

.....

Date de création: 1993.

Réseau international: 19 bureaux (Afghanistan, Tadjikistan, Kirghizistan, Inde, Indonésie, Sri Lanka, Pakistan, Kenya, Congo-Brazzaville, RDC, Tchad, Soudan, Ouganda, République centrafricaine, Irak, Liban, Territoires Palestiniens, Nicaragua, Haïti).

Lieux d'intervention: 27 pays en 2009 (Afrique et Asie).

Histoire et mission sociale: ACTED est une ONG humanitaire, qui est d'abord née en Afghanistan, puis qui a élargi ses activités aux pays

voisins d'Asie centrale. Aujourd'hui, elle met en œuvre des projets d'aide d'urgence dans 25 pays, pays en crise (Soudan, Irak, etc.), en sortie de crise (Liban, Indonésie, etc.) et pays en développement (Nicaragua, Tadjikistan, Kirghizistan). Sa vocation est d'apporter une réponse aux besoins des populations touchées par les crises, tout en assurant le lien entre urgence, réhabilitation et développement afin de garantir la pérennité et la pertinence de ses interventions.

Budget: 41,3 millions d'euros, 2007.

Ressources humaines: 2 603 salariés en 2007 (2 478 personnels nationaux, 125 expatriés et salariés au siège).

✉ ACTED

33 rue Godot de Mauroy

75009 Paris

Tél. : + 33 (0)1 42 65 33 33

E-mail : paris@acted.org

www.acted.org/fr/

Acteurs de l'humanitaire

Trois grands types d'acteurs interviennent dans le champ de l'action humanitaire : les acteurs publics, les acteurs spécifiques ou « *sui generis* » et, enfin, les acteurs privés nationaux ou internationaux.

Les acteurs publics : il faut distinguer les acteurs publics nationaux des acteurs publics internationaux. Parmi les acteurs publics nationaux, il y a les États et leurs démembrements directs, comme les agences publiques de coopération. Ainsi, la France peut-elle agir directement par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères ou de ses corps d'armées, mais elle peut aussi agir

par un opérateur public comme l'Agence française de développement. Les acteurs internationaux sont essentiellement les organisations internationales gouvernementales (OIG) universelles ou régionales. Parmi les OIG universelles citons la première d'entre elles, l'Organisation des Nations unies et l'ensemble de ses programmes, agences ou organisations qui lui sont rattachés : UNICEF, Programme alimentaire mondial ou Haut-commissariat aux réfugiés, etc. Il y a également des organisations régionales comme l'Union africaine, le Conseil de l'Europe ou l'Organisation des États américains, ainsi que des organisations thématiques.

Les acteurs « *sui generis* » : parallèlement aux acteurs publics interviennent des organisations spécifiques ou « *sui generis* » comme le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont le siège est à Genève. Si cette organisation n'est pas une organisation publique, au sens du droit international public, étant donné qu'il s'agit d'une association de droit suisse, elle ne se considère pas non plus comme une organisation privée ; en effet, elle détient des prérogatives publiques internationales du fait du mandat que le droit international lui confie notamment au travers des conventions de Genève du 12 août 1949, qui sont aujourd'hui les textes de « base » du droit international humanitaire. Elle dispose de prérogatives en matière de visite des prisonniers de guerre ou encore d'acheminement de la correspondance entre les prisonniers de guerre et leurs familles.

Elle a aussi un statut spécifique au niveau de la Cour pénale internationale car ses employés ne peuvent être contraints à témoigner. Souvent les États lui reconnaissent un statut généralement réservé aux organisations internationales.

Les acteurs privés: ces acteurs privés peuvent être nationaux ou internationaux. Ils s'agit principalement des ONG (organisations non gouvernementales). Certaines organisations n'existent que dans un seul pays, d'autres ont créé des réseaux internationaux plus ou moins structurés. «Première Urgence» ou encore «URD» sont des organisations françaises constituées sous la forme d'associations de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui, si elles interviennent dans plusieurs pays, n'ont pas de réseau international, à la différence de Médecins du monde ou Médecins sans frontières, qui depuis de nombreuses années ont organisé des réseaux transnationaux. Ces acteurs strictement privés, à la différence des États ou des organisations internationales gouvernementales ne sont pas des «sujets» du droit international public. Ils ne bénéficient d'aucun privilège particulier et doivent se soumettre aux lois et règlements des pays où ils interviennent. Ils peuvent bénéficier de la protection reconnue aux organisations humanitaires dans certains cas.

Ces trois types d'acteurs interviennent sur le terrain des catastrophes humanitaires. Ceci n'est pas nouveau, mais aujourd'hui l'imbrication entre eux est telle que la confusion sur les rôles respectifs de chacun est fréquente dans

l'esprit des bénéficiaires, voire même de l'opinion publique. Cette confusion est aujourd'hui l'un des enjeux majeurs des problématiques humanitaires. Les opérations de maintien de la paix, les «Peace Building» les actions civilo-militaires, sont autant d'illustrations de la complexité de cette nouvelle donne des relations internationales en général et de l'humanitaire en particulier.

Action civilo-militaire (ACM)

Contrairement à une idée reçue, les ACM ne sont pas une nouvelle forme d'intervention militaire, mais une modalité déjà ancienne de conduite des opérations militaires, largement utilisée par les Américains dès le XIX^e siècle, ou encore pendant les guerres de conquêtes coloniales par les armées françaises ou anglaises. Ainsi, les États-Unis ont-ils eu recours à la technique des ACM dans divers conflits en Amérique latine (Mexique en 1847, Philippines, Puerto Rico, Cuba en 1898). Pendant la Deuxième Guerre mondiale, les ACM ont un double objectif: s'assurer le contrôle des forces de l'ordre des pays libérés et des moyens de communication et de transport (à cet effet, des forces spéciales sont utilisées sous le nom d'ECAR, European Civil Affairs Regiment), puis mettre en place les gouvernements militaires alliés dans l'attente du retour à une situation normale dans les pays libérés. Le nom de cette seconde opération est AMGOT (Allied Military Government Occupied Territories).

La conception des ACM sera révisée au fur et à mesure des besoins et des contextes : Corée, Vietnam, etc. Pendant les guerres coloniales, les ACM ont pour objectif d'organiser le territoire colonisé dans l'attente de la mise en place d'une véritable administration civile, avec ou sans les autorités locales selon les pays et aussi les conceptions ou cadres juridiques. Le maréchal Lyautey est l'un des théoriciens de ces opérations. Aujourd'hui, les actions civilo-militaires sont définies par la doctrine militaire française comme des actions devant permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs civils et militaires recherchés dans une opération extérieure. Il est précisé par les armées que les actions civilo-militaires visent à faciliter l'exécution des missions opérationnelles avant, pendant et après l'engagement des forces, en favorisant l'acceptation et le soutien des populations concernées.

En France, ces actions sont classées en trois catégories : celles au profit des forces, celles au profit de l'environnement civil et celles à caractère humanitaire. Les actions civilo-militaires sont encadrées par deux directives (ministère de la Défense) de 1995 et du 11 juillet 1997.

En ce qui concerne les ACM à vocation humanitaire, la doctrine militaire précise : « Ces actions ont pour but de permettre aux organisations internationales et aux organismes caritatifs de réaliser leur mission d'assistance et de secours aux populations en détresse en contribuant notamment à la sécurité de l'opération. »

L'objectif de l'état-major n'est donc pas d'éviter l'engagement militaire direct au profit d'actions humanitaires mais plutôt de sécuriser l'environnement de façon à permettre aux organisations privées ou publiques d'accomplir leur mission.

Action for Global Health

Action for Global Health a été créée par 15 ONG qui estiment que l'Europe ne fait pas assez pour aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans le domaine de la santé d'ici 2015. Action for Global Health a été lancée simultanément en Espagne, en Italie, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et à Bruxelles. En France, deux ONG représentent le réseau : Médecins du monde et Global Health Advocates. Ce réseau évalue les actions et les politiques des gouvernements européens pour mesurer leur impact sur la santé dans les pays en développement.

www.actionforglobalhealth.eu

ActionAidInternational

Date de création : 1972 (sous le nom d'Action in Distress), Royaume-Uni.

Réseau international : à côté du siège basé à Johannesburg (Afrique du Sud), réseau de cinq partenaires en Europe : Royaume-Uni, Espagne, Italie, France, Pays-Bas ; un bureau de représentation à Bruxelles. Membre de ICVA.

Histoire et mission sociale: à l'origine, cette ONG britannique a pour objectif de vaincre la pauvreté partout dans le monde. Quand elle est créée en 1972 comme une association de charité, sous le nom d'Action in Distress, elle mène d'abord des actions dans le domaine de l'éducation avant d'élargir ses activités dans de nombreux domaines comme la santé, le plaidoyer, la construction de la paix, etc. En 2003, la structure se rebaptise ActionAidInternational, et transfère symboliquement son siège de Londres en Afrique du Sud, symbole de la volonté d'être plus proches des populations avec lesquelles elle travaille.

Budget: 182,9 millions d'euros en 2008.

Ressources humaines: 2633 salariés en 2008.

 ActionAidInternational
PostNet Suite #248 Private bag
X31 Saxonwold
2132 Johannesburg, South Africa
Tél. : + 27 11 880 00 08
Fax. : + 27 11 880 80 82
E-mail: mail.jhb@actionaid.org
www.actionaid.org

Adoption internationale d'enfants

L'adoption internationale d'enfants est une forme d'action humanitaire en faveur des enfants abandonnés dans les pays les plus pauvres du monde, les enfants qui ne peuvent bénéficier de la protection des conventions internationales, lesquelles accordent à tout enfant le droit à la vie, le droit à l'éducation, à la santé et à la

nourriture conformément à la convention internationale des droits de l'enfant, ou les enfants pour lesquels il n'existe sur place aucune solution possible. Aujourd'hui, on évalue à environ 45 000 par an le nombre d'enfants qui font l'objet d'une adoption internationale. Les États-Unis représentent environ 50 % du montant total des adoptions, Italie et Espagne arrivant en seconde et troisième positions. 50 % du montant total des adoptions est réalisé par 10 pays donateurs avec en tête: Chine, Russie, Guatemala. Les chiffres évoluent très rapidement car le regard porté sur l'adoption internationale est assez négatif et vécu comme un échec par les pays qui donnent des enfants. Ainsi, dès qu'ils le peuvent, les pays donateurs favorisent l'adoption nationale. Un pays comme la Colombie a réduit de pratiquement 80 % en dix ans le nombre d'enfants remis à l'adoption internationale, et ce au fur et à mesure que son niveau de vie augmentait. Depuis 1993, une convention internationale dite convention de La Haye régit l'adoption internationale. 70 pays l'ont ratifié. Cette convention:

- affirme le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant à adopter,
- affirme que l'adoption internationale est toujours subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle n'est envisageable que si aucune solution nationale n'est possible,
- prohibe les transactions financières,
- organise dans chaque pays les modalités pratiques pour sécuriser le processus d'adoption,